

## **PUBLIC**

Personnel électricien opérant dans les domaines HT, appelé à effectuer ou diriger des travaux ou des consignations sur des ouvrages et/ou installations électriques et devant renouveler son habilitation.

## **OBJECTIFS**

Permettre aux salariés de réactualiser ses connaissances de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques, fonction de la tâche qui lui a été confiée.

## **PRE-REQUIS**

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage. Etre muni de son titre d'habilitation électrique

## **POSITIONNEMENT**

Aucun

## **DUREE**

Durée : 1,5 jour, soit 10heures50

## **EVALUATION DES ACQUIS**

- Attestation de formation
- Avis et titre pré-rédigé adressés à l'employeur

## **MOYENS PEDAGOGIQUES**

Alternance de théorie, de travaux pratiques sur des installations permettant de préparer les stagiaires à leurs activités quotidiennes.

## **NOMBRE DE STAGIAIRES/SESSION**

Mini 1 / Maxi 10

## **PROGRAMME**

### **Retour d'expérience**

#### **Les zones à risques électriques en HT**

Zones d'environnements, de voisinage....

#### **Les documents applicables en HT**

#### **La démarche d'analyse des risques**

#### **Les moyens de protection**

Equipement individuel et collectif

#### **La consignation**

Rôle des différents intervenants (chef d'établissement, d'exploitation, chargé de consignation, de travaux, de l'exécutant électricien, du surveillant de sécurité,

Cas particuliers,

Les verrouillages,

#### **Appareillage électrique en HT**

Modes de livraisons HTA, HTB.....

Appareillage de sectionnement, de commande,

Protection contre les surintensités,

Le transformateur (DGPT2....)

#### **Utilisation des matériels et outillages de sécurité**

#### **Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident**

##### **d'origine électrique**

#### **Applications pratiques**

Identifier les limites et les zones d'environnement ; réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation ; repérer la zone de travail qui lui a été définie. Appréhender une zone de voisinage (zone 1 ou 2) ou une zone des opérations électriques BT (zone 4) ; analyser une situation vis à vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées ; identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection (outillage isolé, VAT, EPC, etc.), Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés ; le matériel et l'outillage appropriés ; identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des opérations (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.) ; réaliser des consignations sur différents types d'ouvrages ou d'installations, Rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations.

**Evaluation des connaissances théoriques ainsi que du savoir-faire par des travaux pratiques, conformément à la norme NF C18-510**

V1-2019